

COMMUNE DE BIESLES - SEANCE DU 17 FEVRIER 2015 – 20 h 00

Le conseil municipal réuni le dix sept février deux mille quinze, à vingt heures, sous la présidence de M. Michel ANDRE, Maire, en vertu de la convocation adressée le quatre février deux mille quinze et affichée le même jour.

Présents : M. ANDRE, Maire – Mme HORIOT – M. BROTHIER – Mme ROUSSEL – M. CHAGNET, Adjoint – Mme MARIVET – Mme SIMIONI - Mme BOURCELOT – Mme CADAMURO – M. GRATAROLI - M. O'FARRELL – Mme DOUAY – M. BAVEREL.

Excusés : MM. OLIVAIN et ENCINAS, qui ont respectivement donné pouvoir écrit de voter en leur nom à Mme SIMIONI et à M. O'FARRELL.

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, Mme HORIOT est élue secrétaire de séance.

Approbation du PV de la séance précédente.

Le conseil municipal accepte d'ajouter à l'ordre du jour le point n° 14 : personnel communal - ouverture du poste d'un poste d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe.

1 – DROIT DE PREEMPTION :

Monsieur le Maire fait part au conseil, conformément à la délégation reçue le 27 Juin 2014, qu'il n'a pas été exercé de droit de préemption urbain, sur les immeubles suivants :

- Section AC. 548 partie, en cours de division, d'une superficie d'environ 995 m², lieu dit «Sous le Banc», sis 13, rue Louis André à Biesles 52340, appartenant à Mme Marie Odile CASANOVA, domiciliée 14, rue des tilleuls à Forcey 52700.
- Section AC. 986, d'une superficie de 81 m² et AC. 987, d'une superficie de 182 m², sis 15, rue de Verdun, -appartenant à Mme Christine GERARD, domiciliée 11, rue Victor Fourcault à Chaumont 52000.
- Section AC. 554, d'une superficie de 680 m², sis 41, rue du Cheminé, AC. 915, d'une superficie de 248 m², AC. 917, d'une superficie de 13 m² et AC. 921, d'une superficie de 164 m², sis Rue de la Fontaine, à Biesles, appartenant à M. Hervé CHAUMONT, domicilié 41, rue du Cheminé à Biesles 52340.
- Section AC. 990, d'une superficie de 540 m² (à prendre dans la parcelle AC 245), lieu-dit «Village», sis 8, rue de Verdun à Biesles 52340, appartenant à M. Jean-François SIMON, domicilié 30, rue des Rosiers à Chaumont 52000 et à M. Bruno SIMON.
- Section AB. 178, d'une superficie de 716 m², sis 59, route de Chaumont, appartenant à Mme Véronique BARRITAUX née MARCHAL, domiciliée 7, rue des Sapins, Parc d'Entremont à Rixheim 68170.
- Section AB. 112, d'une superficie de 333 m², sis 55, rue de Chaumont, appartenant à M. Johann STIVALET, domicilié 55, rue de Chaumont à Biesles 52340 et à Mme Mathilde MONA, domiciliée 4, rue Jeanne d'Arc à Chaumont 52000.
- Section ZL. 111, d'une superficie de 6 410 m², sis ZI Saint-Roch, appartenant à la SCI La Cote, dont le siège social est situé Côte d'Odival à Nogent 52800.

2 – FINANCES – BUDGET GENERAL : AUTORISATION DE DEPENSES D'INVESTISSEMENT :

Conformément à l'article L. 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil, à l'unanimité, donne pouvoir au Maire pour engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement sur l'exercice 2015 avant le vote du budget, pour les comptes suivants :

- Compte 2031 - frais d'études : 2 000 euros
- Compte 2051 - concessions et droits similaires : 4 000 euros
- Compte 21571 - matériel de voirie : 2 000 euros
- Compte 2184 – matériel informatique : 2 000 euros
- Compte 21318 – travaux autres bâtiments : 10 000 euros
- Compte 2313 – constructions : 20 000 euros
- Compte 2315 – travaux de voirie : 50 000 euros

Les crédits seront inscrits au budget 2015.

COMMUNE DE BIESLES - SEANCE DU 17 FEVRIER 2015 – 20 h 00

3 - BATIMENT – LOGEMENT RUE FORTMAISON :

Suite aux dégâts des eaux constatés dans le logement Rue Fortmaison, à l'unanimité, le conseil accepte le remboursement de l'assurance Groupama pour un montant de 3 403.25 €.

4 – BOIS ET FORETS :

1°) – Travaux 2015 :

Les services de l'ONF proposent un devis de travaux dans diverses parcelles. Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil décide la réalisation des travaux comme suit :

- Parcelle 69 (12,27 ha), cloisonnement d'exploitation (entretien mécanisé) pour un montant HT de 1 100 €
- Parcelles 68 et 71 (11,74 ha) : nettoyage de régénération, pour un montant HT de 6 900 €. Les crédits correspondants seront inscrits au budget, en section de fonctionnement, compte 61524.
- Parcelles 68 et 71 (22,30 ha) : cloisonnement sylvicole (maintenance mécanisée)
- Parcelles 68 et 71 (10,56 ha) : dégagement manuel des régénérations naturelles, pour un montant HT de 9 700 €. Les crédits correspondants seront inscrits au budget, en section d'investissement, compte 2117.

2°) – Projet commun de travaux en forêt avec la commune d'Esnouveaux :

Monsieur le Maire informe le conseil du projet de desserte commun avec la commune d'Esnouveaux au lieu dit des « quatre bornes ». Une convention sera établie ultérieurement entre les propriétaires.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil :

- accepte le projet présenté,
- donne pouvoir au Maire pour signer tous les documents afférents
- donne délégation à la Commune d'Esnouveaux pour assurer la maîtrise d'ouvrage pour la réalisation du projet.

3°) – Résultats des ventes de coupes de bois 2014 – Information :

M. Michel BROTHIER, adjoint délégué à la gestion des bois, donne le compte rendu des ventes de bois :

- 19/09/2014 : 26 477 €
- 17/12/2014 : 106 399 € HT pour 679,05 m³, soit un prix moyen de 157 € le m³. Une partie des ventes au comptant sont déjà encaissées sur l'exercice 2014 (70 263 €). Le solde sera inscrit au budget 2015 soit 42 836 € avec encaissements échelonnés en février – avril et juin.

5 - TRAVAUX – INFORMATIONS :

M. le Maire informe le conseil, qu'en vertu des pouvoirs qui lui ont été délégués par délibération du 10/04/2014, il a signé les missions et avenants ci-dessous :

- Aménagement du carrefour et de la Place du 8 Mai :
 - ✓ Mission de maîtrise d'œuvre avec le Cabinet Euro Infra, pour un montant HT de 35 000 €.
- Centre d'hébergement :
 - ✓ Dossier de permis d'aménager avec le Cabinet Euro Infra, pour un montant HT de 3 000 €.
- Travaux de réfection à l'église de Biesles :
 - ✓ Lot n°1 (ravalement des façades), avenant n° 2 avec l'Entreprise Simioni, pour un montant HT de 6 941 €, ce qui porte le marché de travaux à 93 421 € HT, soit 112 105,20 € TTC.

COMMUNE DE BIESLES - SEANCE DU 17 FEVRIER 2015 – 20 h 00○ Aménagement de la Zone le Banc :

- ✓ Plan topographique (1 500 € HT), étude d'avant projet (5 250 € HT), permis d'aménager (3 500 € HT) et dossier Loi sur l'Eau (3 000 € HT), soit un montant HT de 13 250 € HT.

○ Programme de réhabilitation des cimetières :

- ✓ Recensement complet avec contrôle des tombes, avec la Société Finalys, pour un montant de 12 000 € net.

Les crédits correspondants seront inscrits au budget général.

6 – CIMETIERES – REHABILITATION DES TOMBES «MILITAIRES» :

Monsieur le Maire fait part au conseil du besoin de requalifier la situation en cours des cimetières.

Il expose que :

1°) – Par délibération 84-2014, il est fait état de la situation des cimetières communaux : saturés et comportant de nombreuses tombes en déshérence et, pour certaines dangereuses et qu'il convenait d'engager avec l'appui d'une entreprise spécialisée, un programme de réhabilitation. Des entreprises ont été consultées, dont le Cabinet Finalys alertant la commune que les cimetières disposaient d'un nombre assez conséquent de sépultures comportant des dépouilles de soldat «Mort Pour la France » et, qu'avant toute réhabilitation, il convenait d'avoir la maîtrise du lieu de telle façon que des mesures conservatoires puissent être mise en œuvre afin de préserver un patrimoine remarquable.

2°) – Le Cabinet Finalys a été chargé d'engager le programme de préservation des tombes de nos soldats par la réhabilitation du site, un devis a été accepté pour 11 147 €, stipulant que le travail consistait préalablement en une collecte de données, tirées des bases administratives disponibles en Mairie.

3°) – Après collecte de toutes les informations disponibles en Mairie et mise en place du programme de réhabilitation, il s'est avéré que les bases administratives municipales comportaient de nombreuses zones d'ombre, notamment en terme de maîtrise des inhumations.

La collecte seule, des informations disponibles en Mairie, s'avère insuffisante pour arriver au résultat escompté, il convient donc d'établir un recensement complet des cimetières, avec un contrôle de chaque tombe, afin de connaître parfaitement les sépultures comportant des soldats «Morts pour la France».

Ce travail minutieux, fait l'objet d'un contrat spécifique qui s'élève à 12 000 € net.

Considérant que l'objet du présent contrat consiste à inventorier les tombes de soldats, à déterminer leur état de conservation, l'existence ou non de descendants, dans le seul but de rendre la commune «propriétaire» de ces tombes, pour engager un programme de sauvegarde, les travaux commandés tombent sous l'application de l'article 261-4.10° du Code Général des Impôts.

Après cet exposé, à l'unanimité, le conseil confirme la commande complémentaire de 12 000 € net proposée par Finalys.

7 – SERVICE DES EAUX :**1. Compte administratif 2014 - Affectation des résultats**

Le compte administratif 2014 présenté à l'assemblée laisse apparaître un excédent cumulé en section de fonctionnement de 194 560,31 € et un déficit en section d'investissement de 86 617,24 € (25 337,24 € + 143 200 € de restes à réaliser en dépenses d'investissement et 81 920 € de restes à réaliser en recettes d'investissement.

COMMUNE DE BIESLES - SEANCE DU 17 FEVRIER 2015 – 20 h 00

L'assemblée, à raison de quatorze voix pour, vote le compte administratif 2014 du service des eaux (M. le Maire ne prend pas part au vote). Elle décide d'affecter au budget 2015 les résultats comme suit :

- o En recettes de fonctionnement, à la ligne codifiée R 002, la somme de 107 943,07 € (excédent de fonctionnement cumulé 194 560,31 € - déficit d'investissement cumulé 86 617,24 €, dont 61 280 € de restes à réaliser (dépenses : 143 200 € – recettes : 81 920 €),
- o En dépenses d'investissement, à la ligne codifiée D 001, la somme de 25 337,24 € (déficit d'investissement),
- o En recettes d'investissement, en réserves à l'article 1068, la somme de 86 617,24 € (déficit d'investissement cumulé 25 337,24 € + restes à réaliser : dépenses 143 200 € - 81 920 € recettes.

2. Compte de gestion 2014 :

Le compte de gestion du service des eaux dressé par le receveur municipal étant conforme aux écritures du compte administratif est approuvé à l'unanimité.

3. Budget 2015 :

Le budget a été étudié en commissions. M. le Maire rappelle au conseil les travaux à réaliser :

- o mise aux normes des branchements plomb ;
- o travaux de dévoiement des réseaux dans le cadre de l'aménagement du carrefour RD. 417 ;
- o divers travaux sur le réseau.

Après en avoir délibéré, il est voté à l'unanimité par chapitre. Il s'équilibre en section d'investissement à 337 229,73 € et en section de fonctionnement à 147 447,53 €.

Dit que la surtaxe communale reste inchangée : 0,5928 HT/m3.

8 – SERVICE ASSAINISSEMENT :

1. Compte administratif 2014 - Affectation des résultats :

Le compte administratif 2014 présenté à l'assemblée laisse apparaître un excédent cumulé en section de fonctionnement de 130 978.63 € et un excédent cumulé en section d'investissement de 48 534.74 €, dont 1 000 € de restes à réaliser en dépenses d'investissement.

L'assemblée, à raison de quatorze voix pour, vote le compte administratif 2014 du service de l'assainissement (M. le Maire ne prend pas part au vote). Elle décide d'affecter au budget 2015 les résultats comme suit :

- o En recettes de fonctionnement, à la ligne codifiée R 002, la somme de 130 978,63 € (excédent de fonctionnement cumulé)
- o En recettes d'investissement, à la ligne codifiée R 001, la somme de 49 534,74 € (excédent d'investissement cumulé).

2. Compte de gestion 2014 :

Le compte de gestion du service de l'assainissement dressé par le receveur municipal étant conforme aux écritures du compte administratif est approuvé à l'unanimité.

3. Budget 2015 :

Le budget a été étudié en commissions. M. le Maire rappelle au conseil les travaux à réaliser :

- o travaux de dévoiement des réseaux dans le cadre de l'aménagement du carrefour RD. 417
- o extension du réseau Rue Mémassé
- o divers travaux sur le réseau Biesles/Le Puits
- o mise en conformité des branchements Biesles/Le Puits (enquêtes parcellaires).

Après en avoir délibéré, il est voté à l'unanimité par chapitre. Il s'équilibre en section d'investissement à 276 841,91 € et en section de fonctionnement à 191 120.95 €.

Dit que la surtaxe communale reste inchangée 0,743 HT/m3.

COMMUNE DE BIESLES - SEANCE DU 17 FEVRIER 2015 – 20 h 00**9 – ZONE LE BANC – ECHANGE DE TERRAIN :**

Le conseil a accepté l'échange de terrain d'une même superficie sur le projet de division dressé par le Cabinet Kolb. Afin d'établir l'acte notarié, l'étude sollicite une nouvelle délibération précisant les nouveaux numéros cadastraux.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil maintient sa délibération du 21 novembre 2014 :

- La commune cédera la parcelle ZL. 464, d'une superficie de 769 m² et recevra en échange la parcelle cadastrée ZL 463, d'une même superficie. L'échange sera réalisé au prix de deux euros le mètre carré.
- M. le Maire a pouvoir pour signer l'acte correspondant en l'étude de Maître Douche d'Auzers, notaire à Nogent.
- Les frais seront à la charge de la commune.
- Des crédits seront inscrits au budget, compte 2111.

10 – PARC EOLIEN POULANGY-LOUVIERES :

En application de l'article L. 512-20 du Code de l'Environnement, le conseil n'émet aucune objection pour la création d'un parc éolien sur les communes de Poulangy/Louvières au titre des installations classées pour la protection de l'environnement.

11 – ZONE LE BANC – DIAGNOSTIC ARCHEOLOGIQUE :

Dans le cadre de l'urbanisation de la Zone «Le Banc», à l'unanimité, le conseil sollicite l'Inrap (Institut National de recherches Archéologiques et Préventives) pour la réalisation du diagnostic d'archéologie préventive sur les parcelles ZL. 120 (260 m²) – ZL. 463 (769 m²) et ZL. 465 (14 704 m²), soit une superficie de 15 733 m². Il donne pouvoir au Maire pour signer la convention. Des crédits seront inscrits au budget.

12 – RELAIS ASSISTANTES MATERNELLES (RAM) :

Depuis le 1^{er} septembre 2014, la commune de Nogent a confié à l'ADMR l'Univers de Guciny l'organisation et la gestion du relais assistantes maternelles (RAM), fonctionnant du lundi au vendredi. La volonté est d'ouvrir le relais assistantes maternelles à toutes les assistantes maternelles du territoire de la Communauté de Communes du Bassin Nogentais, soit 20 communes et 103 assistantes maternelles. La majorité provient de Nogent et Biesles. Les assistantes maternelles de Biesles ont toutes émis le souhait d'avoir sur place à Biesles, une permanence RAM et une animatrice collective.

Afin d'accueillir dans de bonnes conditions les assistantes maternelles et les parents, à l'unanimité, le conseil :

- décide de mettre gratuitement à disposition la salle Georges Royer, chaque mardi, à compter d'avril prochain.
- donne pouvoir au Maire pour signer la convention et tous documents afférents à ce nouveau service
- une subvention à hauteur de 1 390 € sera versée à l'ADMR Univers de Guciny, les crédits seront inscrits au budget, compte 6574.
- l'ADMR prendra à sa charge l'investissement du matériel nécessaire au fonctionnement du service.

COMMUNE DE BIESLES - SEANCE DU 17 FEVRIER 2015 – 20 h 00

13 – ELECTIONS DEPARTEMENTALES – TOUR DE GARDE :

Le conseil a décidé les tours de garde pour les élections départementales qui se dérouleront les 22 et 29 mars prochains au préau de l'école élémentaire.

14 – PERSONNEL COMMUNAL – CREATION DE POSTE :

Suite à l'avis de la commission administrative paritaire en date du 27 Janvier écoulé, à l'unanimité, le conseil décide d'ouvrir un poste d'Adjoint Administratif Principal 2^{ème} Classe, à temps complet, au 1^{er} Mars 2015. M. le Maire a pouvoir pour signer tous documents nécessaires à la création de poste. Les crédits correspondants seront inscrits au budget.

Séance levée à vingt deux heures